

Le ministre délégué

Les services du ministère

Politiques et enjeux

Espace thématique

Espace pratique

Chiffres clés et
Documentation

Statistiques industrielles
Statistiques énergétiques
Matières premières minérales
Etudes et publications
Commandes d'ouvrages

Partenaires de l'industrie

● Communiqué de presse

04/07/2005

François Loos, Ministre délégué à l'Industrie, signe un protocole "Pour assurer le succès du Gaz Naturel pour Véhicules en 2010"

François Loos, ministre délégué à l'Industrie a réuni, ce lundi 4 juillet, à Bercy, l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) et ses principaux membres : Gaz de France, Total, Carrefour, Renault Trucks, Renault et PSA Peugeot Citroën, en vue de signer un protocole pour le développement de la filière du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

Le GNV représente, en France, 1600 bus et plus de 300 véhicules urbains de propreté roulant à ce jour et, dans le monde, 4 millions de véhicules. Par la signature de ce protocole, les signataires s'engagent à en promouvoir l'utilisation de façon plus significative au cours des cinq prochaines années en France.

Cet accord contient deux grands volets :

- Le 1er consiste à amplifier les succès actuels de la filière GNV en termes de véhicules lourds. L'objectif pour 2010 est **de doubler le parc roulant de bus, de tripler le parc des bennes à ordures et d'élargir l'utilisation du GNV au transport de marchandises en milieu urbain.**
- Le 2ème volet a pour ambition de donner au gaz naturel à l'horizon 2010 le statut d'un carburant alternatif attractif pour tous les véhicules des particuliers :
 - **des voitures capables de recevoir ce carburant avec un niveau de prestations équivalent aux autres véhicules (100.000 en 2010) ;**
 - **une distribution sous deux formes : appareil de remplissage à domicile et bornes GNV dans des stations-service classiques (300 en 2010).**

Véritable alternative aux carburants traditionnels, le GNV s'en distingue par son haut pouvoir calorifique, ses émissions réduites de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre ainsi que le faible bruit émis lors de sa combustion.

Le ministre s'est félicité de la mobilisation de tous les acteurs de la filière GNV. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la loi sur l'énergie, qui vient d'être votée par le Parlement. Son succès auprès des flottes de véhicules lourds et des particuliers contribuera à la diversification des ressources énergétiques et à la protection de l'environnement. « **C'est grâce à l'innovation industrielle que nous relèverons les défis énergétiques et écologiques que nous réserve le 21ème siècle** » a-t-il indiqué.

Contact presse :

Cabinet de François LOOS : Hélène Philip, Conseiller communication Tél : 01 53 18 44 85
E-mail : sec-presse-industrie@cabinets.finances.gouv.fr